

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents :

François AUBERT, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gerald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absent excusé : Colin COMBE (procuration Florian MEJEAN)

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ **FINANCES :**

- **DM commune**
- **Loyer EHPAD**
- **Contrat approvisionnement en bois déchiqueté suite à appel d'offre**
- **Avant-projet SDE chaufferie**
- **Tarif cantine**
- **Subvention classe ULIS**
- **Contrat électrique**
- **Contrat déneigement**
- **Tarif camping' eau**
- **Vente concession au cimetière et case de columbarium : tarifs et critères**

✓ **VOIRIE :**

- **Nouvel adressage**

✓ **DESIGNATION DE MEMBRES :**

- **Désignation commission communale des impôts directs**

✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du lundi 14 décembre 2020 ouverte à 20h32

Elle indique que nous sommes 14, le quorum est donc atteint. Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Florian MEJEAN.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du mercredi 30 septembre 2020.

Marie-France FABREGES et Florian MEJEAN précisent que la demande de subvention pour le Pont du Mas a été obtenue dans le cadre de l'aide exceptionnelle de l'état proposée aux communes suite à la crise sanitaire. La demande pour la réfection pour la Pyramide n'a pas été retenue car elle ne rentre pas dans le cahier des charges.

Vote à l'unanimité des présents

Marie-France FABREGES exprime soutien et affection à Julien BEAUME, au nom de l'équipe municipale, pour le décès de son père.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

DM COMMUNE

François AUBERT présente les décisions modificatives sur le budget de la commune.

En fonctionnement, deux dépenses sont à rajouter pour un montant total de 2624 € (l'une pour la subvention de la classe ULIS, l'autre pour une franchise d'assurance). Pour équilibrer le budget, François AUBERT

propose de retirer ce même montant sur la ligne fêtes et cérémonie, puisque avec la crise actuelle, il y a moins de besoins.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise ces décisions modificatives.

En investissement, la décision modificative consiste principalement dans le transfert en dépense d'investissement de l'acquisition du pôle médical (402 000€) et constaté en recettes en provenance du compte d'avances. Il s'agit d'une opération comptable d'ordre patrimoniale qui permet de récupérer le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FC TVA) en 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette opération.

Loyer EHPAD

Marie-France FABREGES indique que nous devons statuer sur le loyer EHPAD.

Lors du conseil municipal du vendredi 10 juillet, nous avons indiqué que nous maintenons le loyer à 260 000 € pour l'année 2020. François AUBERT rappelle que le bail entre la commune et le CCAS établi en 2015 fixait un loyer de base annuel de 285 000 €, avec une revalorisation indiciaire chaque année.

Après discussion il est proposé de revenir au terme du bail initial avec un loyer initial (base 2020) de 260 000€ revalorisé suivant l'indice du cout de la construction ICC 2^{ème} trimestre Selon ce calcul le montant pour 2021 serait de 261042.38€

Après discussion et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

Contrat approvisionnement en bois déchiqueté suite à appel d'offre

Deux candidatures ont été déposées : FLORENSON et LA FORESTIERE.

La candidature de la FORESTIERE a été rejetée du fait de la non-production du certificat de visite du site. L'entreprise FLORENSON a donc été retenue pour un prix de 22 € / MAP (tarif par ailleurs appliqué à ce jour par l'entreprise FLORENSON) avec un contrat de 3 ans, renouvelable 1an.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer le contrat entre la commune et l'Entreprise FLORENSON.

Avant-projet SDE chaufferie bois Place de la Mairie

Cette étude vise à déterminer l'opportunité et les modalités d'installation d'un réseau de chauffage bois permettant de chauffer les bâtiments situés autour de la Place de la Mairie (Mairie, médiathèque, commerces, appartements...). Elle devrait permettre d'envisager une suite au projet et permettre le cas échéant de pouvoir procéder aux demandes de subventions (état, région, département, SDE07,...). Le coût de cette étude devrait être pris en charge à hauteur de 50 % par le Département, via le contrat d'objectifs ENR MDE de l'ADEME et les 50 % restant à la charge du SDE 07 si le projet est abandonné ou à la charge de la commune dans le cas où nous poursuivons le projet.

L'étude de faisabilité technico économique a été confiée par le SDE07 au cabinet COSTE à Valence pour un montant de 3281,25 € HT.

L'étude s'attachera à deux hypothèses, étendre le réseau actuel ou installer une seconde chaufferie à granulés dans l'environnement de la Mairie.

Le projet serait envisagé pour être en fonctionnement pour la saison de chauffe 2022/2023.

Tarif cantine

Marie-France FABREGES indique que nous devons statuer sur le prix du ticket cantine pour l'année 2021.

Laure LUZY précise que le tarif est fixé par le Département suivant la règle suivante : le tarif annuel réactualisé sera celui pratiqué pour le tarif élève occasionnel de l'année N-1.

Pour 2020, le coût d'un ticket était de 4,20 €, les familles payaient 4,10 € et 10 centimes étaient pris en charge par la commune.

Pour 2021, le coût d'un ticket passe à 4,30 €, Marie-France FABREGES propose que le coût pour les familles reste au même montant de 4,10 € et la mairie prendrait en charge 20 centimes par ticket.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le coût de 4,10 € par ticket pour les familles pour l'année 2021 et la prise en charge des 20 centimes complémentaires par la commune.

Subvention classe ULIS

Marie-France FABREGES explique qu'un enfant du village ne peut pas être scolarisé à l'école de Montpezat. La mairie doit participer à sa scolarisation dans une classe ULIS à une hauteur de 1024 €
Vote à l'unanimité du conseil municipal pour la participation de la scolarisation de cet enfant en classe ULIS.

Contrat électrique

Florian MEJEAN explique que suite à la loi énergie climat, la commune de MONTPEZAT n'est plus éligible aux tarifs réglementés de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021. De ce fait, elle doit négocier auprès d'un fournisseur d'énergie, un contrat en « offre de marché », pour les 23 points de livraison que dispose la commune.

Parallèlement à cela, le SDE 07 travaille sur la mise en place d'un groupement d'achat d'électricité, sous forme d'une convention, accessible à toutes les collectivités concernées par cette réforme. Ce groupement permettra de négocier une puissance énergétique importante, et d'obtenir de fait des tarifs plus avantageux. Compte tenu de la crise sanitaire, ce groupement d'achat ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2022.

Florian MEJEAN propose d'accepter l'offre établie par le fournisseur EDF pour l'année 2021 (12 mois) et d'intégrer à compter du 1^{er} janvier 2022 le groupement d'achat conduit par le SDE 07.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour choisir le contrat EDF pour 2021 et intégrer le groupement d'achat du SDE07 à partir de 2022.

Contrat déneigement

Marie-France FABREGES demande à Bernard GANDON de bien vouloir sortir de la salle afin que nous délibérions hors sa présence

La convention de déneigement qui lie la commune avec lui arrive à échéance. Il est proposé de la reconduire avec une revalorisation de 3%. Soit une base 2021 à 1648 euros et un taux horaire de 69.01 euros. Avec une revalorisation chaque année suivant l'indice INSEE du coût de la vie.

Les élus votent à l'unanimité pour signer la convention déneigement entre la commune et Bernard GANDON.

Tarif camping

Gérald RIPOLL indique qu'il faudra revoir les tarifs du camping.

Il a pris tous les renseignements auprès de la Fédération régionale de l'Hôtellerie de Plein Air.

Pour les résidents à l'année à ce jour, le coût d'une nuitée pour un résident propriétaire d'un mobil-home est de 12,50 € pour deux personnes, électricité comprise ; pour un résident propriétaire d'une caravane 13,50 € électricité comprise.

Nous proposons d'aligner tous ces tarifs pour l'année 2021 sur 12,50 € en ajoutant le tarif imposé pour l'électricité qui est de 3,20 € par nuitée.

De plus, le coût pour les résidents à l'année de la location d'un emplacement pour un mobil-home à l'année est de 400 € et de 300 euros pour une caravane.

Le conseil municipal souhaite réfléchir durant l'année 2021 à une augmentation des tarifs pour les résidents à l'année propriétaires de mobil-homes ou de caravanes installés pour 2022, pour gagner en cohérence, et ne plus être une concurrence déloyale pour les autres campings du secteur comme l'impose la Fédération régionale de l'Hôtellerie de Plein Air.

Pour les autres clients à la nuitée les tarifs restent inchangés, sauf pour les campings car qui paieront le prix d'une nuitée de camping au même titre que les autres campeurs venant avec une caravane : 12,50 euros pour deux personnes sans électricité car le camping municipal n'est pas un aire de camping de camping car.

Vote à l'unanimité du conseil municipal les nouveaux tarifs par nuitée du camping municipal.

Tarif eau

François AUBERT explique que pour 2020 l'abonnement pour l'eau est 85 € TTC par an, tout comme pour l'assainissement.

La consommation a un coût de 1,50 €/m³, et l'assainissement 1,50 €/m³ aussi.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse fixe les taux de redevance, pour la pollution domestique et la modernisation des réseaux de collecte. Le taux sera à 0,28 €/m³ en 2021 au lieu de 0,27 € cette année pour la pollution domestique, et pour la modernisation des réseaux de collecte il reste à 0,15 €/m³.

François AUBERT propose de ne pas augmenter les tarifs de consommation et d'abonnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs eau en 2021 comme ceux de 2020.

Vente concession au cimetière et case de columbarium : tarifs et critères

Les tarifs, qui datent de 2009 sont pour une concession simple de 450 € pour 50 ans, 750 € pour une concession double pour 50 ans aussi.

Une concession pour deux urnes est de 450 € pour 30 ans, 750 € pour 50 ans.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs des concessions.

Nouvel adressage

Suite à la construction ou rénovations de plusieurs habitations sur la commune, il convient d'affecter de nouveaux numéros aux parcelles concernées. Ces numéros seront ensuite transmis au cadastre pour mise à jour.

Florian MEJEAN propose :

Pour la parcelle n° H1409 : 85 chemin Mas Lacombe

Pour la parcelle n° H1407 : 75 chemin Mas Lacombe

Pour la parcelle n° H1371 : 95 chemin de la Maze

Pour la parcelle n° H1370 : 115 chemin de la Maze

Pour la parcelle n° H1369 : 125 chemin de la Maze

Pour la parcelle n° H1404 : 10 impasse du volcan

Pour la parcelle n° H334 : 41 impasse des cerisiers

Pour la parcelle n° C552 : 625 route de Prévenchères

Désignation commission communale des impôts directs

18 personnes sont proposées pour compléter la commission communale des impôts directs en plus des 6 personnes déjà désignées.

Yves ANGLES, Roland VALLIER, Serge BRAZIER, Yves COURT, Anne DHEYGERE, Daniele TRUCHOT DUMAS, Lilian ESCHALIER, Magali GASCOIN PRADEL, Marie-Paule GEORGES, Nathalie BOUSCHON MAGNIER, Elodie MARCON, Christophe MARTIN, Sébastien MEJEAN, Alain RIPOLL, Jean-Claude AUGIER, Didier GRANDSIRE, Patrick LAFFONT, Isabelle MARTIN-FERRAND.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses

- Carrefour en haut de la voie Jules César.

Marie-France FABREGES explique que le département nous demande d'améliorer la sortie de la voie Jules César sur la Départementale 536. Marie-France FABREGES et Julien BEAUME ont pris contact avec le propriétaire du terrain monsieur BERTRAND pour envisager l'achat du terrain.

Nous envisageons de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDEA pour gérer les plans, les autorisations, ...

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délégation au SDEA pour l'aménagement de la sortie de la Voie Jules César.

- Don pour les travaux de la Pyramide.

Un montpezatien propose un don de 150 € pour participer aux travaux de rénovation de la Pyramide.

- Journée de la Laïcité

Marie-France FABREGES lit un texte de la FOL (fédération des œuvres laïques) pour expliquer l'importance de la libre conscience et de la liberté de cultes. La république depuis la loi 1901 ne finance aucun exercice de cultes. Liberté, égalité et fraternité sont les valeurs cardinales de la nation.

Les élus doivent porter ces valeurs ainsi que le principe de laïcité.

- Subvention associations pour 2021

Une subvention de fonctionnement de 150 € sera allouée pour 2021 à toutes les associations dont le siège est situé à Montpezat et qui fourniront leur rapport moral et financier de l'année 2020. Néanmoins, ne peuvent pas recevoir de subvention les associations ayant une nature politique et partisane et les associations culturelles, même lorsque l'objet statutaire est mixte, à la fois culturel et culturel.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le montant de ces subventions pour les associations montpezatiennes.

- **Service civique**

Laure LUZY explique qu'avec François AUBERT, ils ont travaillé à des missions de services civiques pour la commune, avec AMESUD qui aura un rôle d'intermédiation (aide à la rédaction des missions, tutorat, prise en charge des formations des volontaires pour une adhésion de 20 € par an).

La première mission de mars à septembre 2021 aurait pour thème la culture en lien avec la médiathèque et la sensibilisation à l'environnement.

La seconde serait plus en lien avec l'éducation pour participer à la création des conseils municipaux des jeunes et des enfants, ainsi que pour des projets avec l'école.

- **Chèques cadeaux**

Tous les employés municipaux ainsi que le personnel de l'EHPAD recevront un chèque cadeau en cette fin d'année de 50 €, de la part de la mairie, à utiliser dans les commerces du village de leur choix.

- **Rue de la Gravenne**

Marie France FABREGES fait part au conseil municipal des doléances de riverains de la rue de la Gravenne qui ont du mal à circuler. Elle rappelle qu'un arrêté a été pris en 2009 interdisant le stationnement dans cette rue ainsi que sur la Placette

+

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h55.

Madame le maire, Marie-France FABREGES :